



L'ASSURANCE responsabilité civile de l'entreprise

OBJECTIF

Garantir les conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et aux clients du fait de l'entreprise.

Cette garantie permet à l'entreprise, qui n'a pas toujours la capacité financière à régler les frais de défense ou une éventuelle condamnation, de préserver sa trésorerie.

Nos cibles

- TPE : entreprise jusqu'à 20 salariés
- PME : entreprise au-delà de 20 salariés, jusqu'à 150 millions d'euros de chiffre d'affaires
- Notre contrat couvre les professionnels et les entreprises, quel que soit le type d'activité exercée :
- Fabrication / artisanat / industrie
- Commerce
- Prestation de services

Risques garantis

- RC exploitation
- Faute inexcusable de l'employeur
- Biens confiés
- RC professionnelle (activités intellectuelles)
- RC après livraison (fabrication, vente de produits)
- Frais de dépose / repose
- Frais de retrait (en option)

Nos + produit

- Des garanties personnalisables
- Des tarifs compétitifs quelle que soit la taille de l'entreprise
- Des offres adaptées aux besoins de chaque activité
- Une approche spécifique pour l'auto-entrepreneur et le micro-entrepreneur
- Etude des intercalaires soumis par les courtiers